

2021 / 2022

DOSSIER FOOT :



FOOT 11

BPA 7

FOOT JEUNES

WALKING-FOOT



RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS :

DU 1^{er} au 30 JUIN 2021

(En dehors de cette période les dossiers pourront être déposés mais seront traités fin Août).

Le dépôt et/ou retrait des dossiers se feront uniquement sur prise de rendez-vous :

Le lundi, le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

En dehors de ces horaires ou en l'absence de rdv, le dépôt des dossiers papiers pourra se faire dans la boîte aux lettres au siège du comité :

10 rue Girardin 13007 Marseille.

MODALITES D'ENGAGEMENT 2021 / 2022 :

RENOUVELLEMENT :

1^{er} CAS :

CLUBS EN REGLE AU NIVEAU DU COMITE (en fin de saison 2020 / 2021) :

Application du plan de relance, à savoir :

- Avoir de 25% sur les licences (tarif hors assurance) validées en fin de saison 2020 / 2021
 - Avoir de 100% sur les engagements 2020 / 2021
- Avoir de 22€ sur la facture de l'affiliation 2020 / 2021 (25% appliqués sur la part comité hors assurance)
 - Traitement prioritaire des dossiers et des demandes
- Validation le 15 juillet pour : les renouvellements avec dossier administrativement conforme à la réglementation (administrative et financière). Ces dossiers sont prioritaires.

RENOUVELLEMENT :

2^{ème} CAS :

CLUBS NON EN REGLE AU NIVEAU DU COMITE ou AYANT DEMANDE LA DE-VALIDATION DES LICENCES (en fin de saison 2020 / 2021) :

Application des tarifs primo accédants (voir tableau)

Dossier soumis à l'avis de la CDA

Nouveaux clubs et/ou nouvelles équipes dont le dossier est conforme à la réglementation.

NOUVEAUX CLUBS :

Application des tarifs NOUVEAUX CLUBS (voir tableau)

Validation après entretien avec la CDA :

Clubs et/ou nouvelles équipes dont le dossier est conforme à la réglementation.

MODALITES DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS

- Dossier administrativement complet (papier ou numérique)
- Dépôt du règlement correspondant à l'affiliation du club (182,00 €)
 - pour les dossiers papiers, le règlement devra être joint au dossier.
 - pour les dossiers envoyés numériquement les règlements devront être déposés ou expédiés au comité avant le 15 Juillet, afin que le dossier soit définitivement validé.
 - pour les nouveaux clubs le BPA 7, le chèque de 12 licences **par équipe** devra être joint au dossier ou envoyé pour validation définitive. (Voir avec le comité pour les modalités d'encaissement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire 2021 / 2022)

Pour les dossiers arrivés après le 30 juin, la validation de leur candidature sera actée lors de la première réunion de la commission départementale (fin août).

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Le dossier d'engagement comprend 5 pièces obligatoires (+ 1 en cas de 1^{ère} inscription) :

1) Fiches d'engagement section Football (ci-jointe et à rapporter au Comité) :

Ces documents sont sous forme de dossier d'information sur le club : coordonnées du club et des personnes responsables de chacune des équipes du club pour réception des PV, parution au memento, et choix des sections (foot à 11, BPA 7, Foot Jeunes) et des jours de pratique. Engagements coupes...

2) Attestation du Président (ci-jointe et à rapporter au Comité) :

Celle-ci certifiant que le président s'engage à ce que chacun des joueurs qu'il licencie aura préalablement fourni un certificat médical d'aptitude (valant décharge).

Attention : ►►► Aucun club ne pourra être inscrit en l'absence de cette fiche.

3) Imprimé d'affiliation (ce document sera à télécharger, à retirer au comité ou vous sera adressé par mail) :

Ce document atteste à la fois de l'adhésion de votre structure auprès de la Fédération (détermination d'un numéro d'identification), et de la souscription d'assurance obligatoire couvrant Responsabilité Civile du groupement (avec modalités et exclusions au verso). Ce document sera saisi sur internet par le Comité 13 FSGT, ce qui générera pour chaque club **un login et mot de passe** nécessaires pour accéder au site internet et faire les demandes de licences.

Attention : ►►► Aucune licence ne pourra être créée en l'absence de ce document.

4) Chèque : La totalité de l'engagement devra être réglé au dépôt du dossier. Les encaissements des chèques ne se faisant qu'en Septembre.

5) Fiche d'engagement et de respect des orientations du football FSGT.

Attention : ►►► Aucun club ne pourra être inscrit en l'absence de cette fiche.

<6) Récépissé de déclaration préfectorale (document à fournir lors de la 1^{ère} saison) :

Les associations désirant adhérer à la FSGT, sont tenues la première saison, d'apporter la preuve de leur constitution au travers de la présentation de leur récépissé préfectoral.

(Pour de plus amples informations concernant la création d'une association de loi 1901, contacter le comité).

IMPORTANT : INFORMATIONS JURIDIQUES

CERTIFICAT MEDICAL

Décrets des 24/08 et 12/10/2016 :

La délivrance d'une première licence est toujours subordonnée à la présentation d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition** datant de moins d'un an (art L231-3 du Code du sport), **par contre en ce qui concerne les renouvellements, depuis le 01/07/2017, la production d'un nouveau certificat médical ne sera exigée que tous les 3 ans.**

Pour toute licence concernant un nouveau joueur vous êtes tenus de demander un certificat médical (datant de moins d'1 an)

Pour les renouvellements, les certificats médicaux étant désormais valables 3 ans, vous n'avez pas à demander à nouveau un certificat médical pour les joueurs déjà licenciés sur la saison 2019 / 2020 et 2020 / 2021.

Attention : En contrepartie, le décret prévoit un questionnaire de santé en cas de substitution.

Les licenciés ayant fourni un certificat en 2018/2019 doivent en fournir un nouveau.

A noter qu'à la FSGT c'est au dirigeant de se faire fournir ce certificat et de le faire figurer sur la licence en cochant la case appropriée, et en remplissant l'attestation d'information unique.

ASSURANCE

Le code du sport fixe 2 catégories d'obligations concernant les assurances :

. Obligation de souscription Responsabilité Civile (article L 321-1) :

Les associations sportives doivent obligatoirement souscrire, pour l'exercice de leurs activités, des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans l'affiliation qui répond à cette obligation.

. Obligation d'information Individuelle Accident (article L 321-4) :

Les associations sportives doivent informer leurs adhérents et pratiquants, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans la licence avec assurance, et qu'il est nécessaire de faire signer la partie haute de la licence indiquant que la personne atteste avoir pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties souscrites dans l'assurance de base et de la possibilité de souscrire une complémentaire SPORTMUT notamment en ce qui concerne les indemnités journalières qui ne sont pas comprises dans le contrat de base.

ASSOCIATION

Réglementation Générale Association (Préfecture) : Création / déclaration :

La création d'une association est soumise aux formalités de déclaration de création en préfecture :

. Imprimés officiels CERFA disponibles sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/N19554>
Imprimé de déclaration préalable (CERFA 13973*03), imprimé de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration (CERFA 13971*03).

. Statuts : documents devant présenter l'objet et le fonctionnement de l'association (statuts types disponibles sur le site <http://www.fsgt.org/comites/comite13/activites/créer-une-association>) datés et signés par 2 membres du bureau.

A noter qu'il est requis à la FSGT, lors de la première prise d'affiliation, de présenter le récépissé de déclaration de création en préfecture (numéro à reporter dans le dossier d'affiliation).

A noter également que l'affiliation permet de bénéficier de l'agrément sport de la FSGT.

TARIFS ENGAGEMENT CLUB – RENOUELEMENTS

(Clubs à jour de leurs cotisations 2020 / 2021)

Les tarifs ci-dessous ne tiennent pas compte de l'application de l'avoir obtenu lors de la saison 2020 / 2021

FRAIS FIXES		
AFFILIATION	Adhésion catégorie 2 à la fédération, et assurance RC du groupement	137,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS	Frais de gestion	45,00 €
FRAIS FOOTBALL		
FOOT à 11	Championnat et 1 challenge	250,00 €
BPA 7	Championnat et 1 challenge	150,00 €
FOOT JEUNES	Championnat et Coupe	50,00 €
FRAIS SUPPLEMENTAIRES (ENGAGEMENT EQUIPE SUPPLEMENTAIRES)		
FOOT à 11	RENOUVELLEMENT équipe supplémentaire	110,00 €
	CREATION équipe supplémentaire	130,00 €
BPA 7	RENOUVELLEMENT équipe supplémentaire	50,00 €
	CREATION équipe supplémentaire	80,00 €
FOOT JEUNES	Par équipe	50,00 €
COUPE CREDIT MUTUEL (<i>Seniors</i>)	<i>1 équipe par club</i>	40,00 €
FRAIS ARBITRAGE (FOOT à 11)	Par match	30,00 €

**TARIFS ENGAGEMENT CLUB – NOUVEAUX CLUBS
et RENOUELEMENTS CLUBS NON EN REGLE EN 2020 /2021**

FRAIS FIXES		
AFFILIATION	Adhésion catégorie 2 à la fédération Assurance RC du groupement	137,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS	Frais de gestion	45,00 €
FRAIS FOOTBALL		
FOOT à 11	Championnat et 1 challenge	300,00 €
BPA 7	Championnat et 1 challenge	200,00 €
FOOT JEUNES	Championnat et Coupe	50,00 €
FRAIS SUPPLEMENTAIRES (ENGAGEMENT EQUIPE SUPPLEMENTAIRES)		
FOOT à 11	Par équipe supplémentaire	130,00 €
BPA 7	Par équipe supplémentaire	80,00 €
FOOT JEUNES	Par équipe supplémentaire	50,00 €
COUPE CREDIT MUTUEL (<i>Seniors</i>)	<i>1 équipe par club</i>	40,00 €
FRAIS ARBITRAGE (FOOT à 11)	Par match	30,00 €

TARIFS LICENCES

CATEGORIES ET TARIFS COTISATIONS

NOTA : l'assurance individuelle n'étant pas imposée strictement par la loi, toute association sportive qui accepterait de licencier une personne « hors assurance », aura dû au préalable se faire remettre un document dûment signé, attestant que l'intéressé a bien été informé des risques encourus et des possibilités de couverture proposée par l'association, et qu'ainsi c'est en toute connaissance de cause qu'il refuse la souscription (à conserver très précieusement par le responsable de la structure).

CATEGORIES	DATES		TARIFS
SENIORS	Nés en 2003 et avant		36,00 €
semi VETERANS	Nés avant 1992		36,00 €
VETERANS	Nés en 1987 et avant		36,00 €
JEUNES	Nés entre 2004 et 2008	► JEUNES : nés en 2004 (Possibilité de jouer en catégorie senior sans formalité spéciale) ► JEUNES : nés en 2005 et 2006 (Possibilité de jouer en senior sur présentation d'un certificat médical de « sur-classement » pour ceux de 2005 et de « double sur-classement » pour ceux de 2006) ► JEUNES : nés en 2007, 2008 et après (Impossibilité de jouer en senior)	29,70 €
ENFANTS	Nés en 2009 et après	PITCHOUNS – SUPER PITCHOUNS	20,10 €

LETTRES DE SORTIE (Avant le début de la saison, matchs amicaux compris)

Rappel : Les joueurs dont le club s'arrête sont libres. Les joueurs dont une équipe du club s'arrête mais dont le club a toujours une équipe dans la même activité sont soumis à ce régime. Les joueurs quittant un club qui ne possède que du foot à 11 vers un club ne possédant que du BPA 7 (et vice versa) sont libres. Les joueurs quittant ou allant vers un club qui possède du foot à 11 et du BPA 7 sont soumis à ce régime.

AVANT LE 30 JUIN il ne faudra pas l'accord du club quitté	Gratuit
APRES LE 30 JUIN il faudra l'accord du club quitté	Gratuit

MUTATION (En cours de saison)

Faire un courrier motivé auprès de la CDA foot - soumis à décision de la CDA	15,00 €
--	---------

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'OBTENTION d'UNE LICENCE

LICENCES : nouveaux ou renouvellements

- 2 photos d'identité (IDENTIQUES) les photocopies de pièce d'identité ou permis ne seront pas acceptées pour servir de photos
- Photocopie de pièce d'identité pour les nouvelles licences ou pour les joueurs ne pouvant présenter l'ancienne licence

Le règlement correspondant au nombre de licences retirées (moins l'avoir pour les clubs en règle)

CALCUL AVOIR Pour les clubs à jour des cotisations 2020 / 2021	Engagement foot 2020 / 2021	Quantité	TARIF	
	Equipe foot 11 principale		250,00 €	
	Equipe foot 7 principale		150,00 €	
	Equipe foot 11 supplémentaire		110,00 €	
	Equipe foot 7 Supplémentaire		60,00 €	
	Equipe foot jeune principale		50,00 €	
	Equipe foot jeune supplémentaire		50,00 €	
	Par Licence adulte validée en fin de saison 2020 / 2021		8,25 €	
	Par Licence jeune validée en fin de saison 2020 / 2021		6,675 €	
	Par Licence enfant validée en fin de saison 2020 / 2021		4,275 €	
	Avoir affiliation (Catégorie 2)		22,00 €	
			Total avoir :	

BILAN - FICHE d'ENGAGEMENT

Les tarifs ci-dessous ne tiennent pas compte de l'application de l'avoir obtenu lors de la saison 2020 / 2021

NOM DU CLUB :

	CATEGORIES	Quantité	TARIF	TOTAL
AVEC FOOT à 11	Engagement une équipe FOOT à 11 RENOUVELLEMENT		432,00 €	
	Engagement une équipe FOOT à 11 NOUVEAU CLUB		482,00 €	
	Equipe FOOT à 11 Supplémentaire en renouvellement		110,00 €	
	Equipe FOOT à 11 Supplémentaire nouvelle en création		130,00 €	
	Coupe CREDIT MUTUEL (Samedi Après-midi)		40,00 €*	
	Equipe BPA 7 Supplémentaire en renouvellement		60,00 €	
	Equipe BPA 7 Supplémentaire nouvelle en création		80,00 €	
	Equipe foot jeunes Supplémentaire		50,00 €	
	Engagement WALKING foot		Gratuit	
SANS foot à 11	Engagement une équipe BPA 7 ANCIEN CLUB		332,00 €	
	Engagement une équipe BPA 7 NOUVEAU CLUB		382,00 €	
	Equipe BPA 7 Supplémentaire en renouvellement		60,00 €	
	Equipe BPA 7 Supplémentaire nouvelle en création		80,00 €	
	Equipe foot jeunes Supplémentaire		50,00 €	
	Equipe WALKING FOOT Supplémentaire		Gratuit	
Sans foot 11 ni foot 7	Engagement uniquement Foot jeunes (1 seule équipe)		232,00 €	
	Equipe Foot jeunes supplémentaire		50,00 €	
			Total engagements :	

Attention : un club qui a des équipes dans toutes les catégories (foot 11, BPA 7 et foot Jeunes) ne paye qu'une seule fois l'engagement. Seuls les frais des équipes supplémentaires viennent s'ajouter. L'engagement en foot à 11 est prioritaire sur les autres engagements.

Exemple : En renouvellement, un club avec une équipe de foot à 11 + une équipe de BPA 7 + une équipe de jeunes = 432,00 € + 60,00 € + 50,00 € = 542,00 €.

Date et Signature du Président :

FICHE RENSEIGNEMENTS CLUB

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM DU PRESIDENT:

ADRESSE DU PRESIDENT :

TEL PRESIDENT : OU

ADRESSE MAIL PRESIDENT :@.....

CATEGORIE FOOT A 11 (quotas : 18 joueurs minimum par équipe)	Nombre d'équipes*
SENIORS FOOT A 11 LUNDI	
SENIORS FOOT A 11 VENDREDI	
VETERANS FOOT A 11 LUNDI	
VETERANS FOOT A 11 VENDREDI	
CATEGORIE BPA 7 (quotas : 12 joueurs minimum par équipe)	Nombre d'équipes*
SENIORS LUNDI	
SEMI-VETERANS LUNDI (5 joueurs de 30 à 35 ans et le reste vétérans)	
SENIORS MERCREDI **	
SENIORS JEUDI **	
SENIORS VENDREDI **	
VETERANS VENDREDI (NE EN 1987 ET AVANT)	
CATEGORIE FOOT JEUNES	Nombre d'équipes*
PITCHOUNS à 8 (né en 2013 / 2014) <i>Soit samedi matin soit samedi après-midi en fonction des groupes.</i>	
PITCHOUNS à 5 samedi matin (nés en 2012 à 2016)	
CATEGORIE WALKING FOOT (Pour les 55 ans et plus)	Nombre d'équipes*
Jour de pratique à déterminer en fonction des inscriptions	

* le nombre d'équipes engagées est soumis à décision de la commission

** priorité aux équipes n'ayant pas de foot à 11

Date et Signature du Président :

Fiche d'engagement et de respect des orientations du football FSGT

Le président Monsieur

De l'association.....

S'engage à respecter et faire appliquer au sein de son club la feuille de route définie par la CDA football.

Le comité départemental FSGT 13

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail, est une fédération multisport, affinitaire et agréée par l'Etat en vue de développer le sport pour tous depuis 1934.

Le comité des Bouches du Rhône FSGT 13, regroupe associations et adhérents, mettant en place les orientations fédérales dans le département et gérant le quotidien de plus de 20 activités sportives (Foot, volley, course sur route, gymnastique, judo, randonnée, plongée...).

L'esprit et les valeurs de l'organisation

- **La FSGT** est donc une fédération sportive à part entière, mais également un peu à part car ne prônant pas qu'une approche techniciste du sport, mais un rattachement aux valeurs militantes suivantes :
 - o **RESPECT** : respect de l'adversaire, des arbitres, des dirigeants de la fédération.
 - o **ACCESSIBILITE** : mise en place d'activités visant la pratique du plus grand nombre quelque-soit l'origine sociale ou le niveau de jeu.
 - o **RESPONSABILISATION** : promotion de l'engagement bénévole et du soutien à la vie associative.
 - o **EDUCATION** : volonté de proposer des contenus innovants porteurs de progrès, solidarité et citoyenneté.
- **Ainsi l'activité football** du comité repose sur une commission, constituée essentiellement de bénévoles qui œuvrent au quotidien pour que vous pratiquiez dans les meilleures conditions, cependant sans la bonne volonté des dirigeants de clubs, le respect de certaines valeurs et le partage d'une même conception du sport, rien n'est possible.
- **La commission** est disposée depuis la saison 2017 / 2018 à revenir à une affirmation plus forte de ce cadre de référence et va s'employer à mettre en place les orientations suivantes :
 - o **Prévention** par l'innovation dans les cadres de compétition pour abaisser les tensions et les dérives liées à l'enjeu et l'élitisme.
 - o **Répression** par l'abaissement du seuil de tolérance d'incidents sur le terrain avec mise en place de système de responsabilité collective définie dans le règlement.
 - o **La CDA** mettra en œuvre toutes les procédures administratives réglementaire voir judiciaire le cas échéant pour instruire les dossiers vis-à-vis des individus et de l'association concernée.
 - o **Collaboration** par l'intégration de dirigeants souhaitant être associés aux travaux de la commission pour être dans une plus grande proximité avec la réalité du terrain et les attentes des clubs...

Le règlement football (à lire attentivement)

<i>Signatures obligatoires</i>		
<i>Le Président de l'association</i>	<i>Membre de la direction départementale collégiale FSGT</i>	<i>Responsable CDA football</i>

ATTESTATION**Relative aux obligations du code du sport**

La FSGT tient à accompagner et informer ces clubs sur les obligations du code du sport.

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné) NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Président (ou responsable délégué), du club.....

Affilié à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL, certifie que :

- Le comité FSGT 13 m'a dument informé sur les obligations suivantes :
- **En matière de certificat médical : Tous les licenciés du club participant à des épreuves sportives organisées par la dite fédération, auront, au préalable de l'homologation de leur licence, fourni auprès du secrétariat du club un certificat médical conforme avec la mention « non contre-indication à la pratique du football en compétition » (coché au recto de la licence). Et de ce fait je m'engage à conserver les dits certificats pour valoir ce que de droit.**
- **En matière d'assurance : Tous les licenciés du club auront reçu le document d'information sur le cadre de couverture et auront été sensibilisés sur l'intérêt de souscrire une garantie complémentaire.**

De plus j'atteste de la véracité des photocopies de pièces d'identité fournies lors du retrait des licences.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

ATTESTATION A RAMENER AU COMITE EN MEME TEMPS QUE LE DEPOT DU DOSSIER D'ENGAGEMENT

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – FOOT à 11
CLUB :

EQUIPE A	VETERANS VENDREDI* *rayer les mentions inutiles	SENIORS LUNDI*
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	
EQUIPE B	VETERANS VENDREDI* *rayer les mentions inutiles	SENIORS LUNDI*
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	
EQUIPE C	VETERANS VENDREDI* *rayer les mentions inutiles	SENIORS LUNDI*
Nom et prénom du responsable	
N° tel	
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	

Signature du Président :

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – BPA 7
CLUB :

EQUIPE A <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable				
N° tel		
Adresse E-mail (obligatoire)@.....				
EQUIPE B <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable				
N° tel		
Adresse E-mail (obligatoire)@.....				
EQUIPE C <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable				
N° tel		
Adresse E-mail (obligatoire)@.....				

Signature du Président :

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – FOOT JEUNES
CLUB :

EQUIPE A	PITCHOUNS* *rayer les mentions inutiles	SUPER PITCHOUNS*
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	
EQUIPE B	PITCHOUNS* *rayer les mentions inutiles	SUPER PITCHOUNS*
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	
EQUIPE C	PITCHOUNS* *rayer les mentions inutiles	SUPER PITCHOUNS*
Nom et prénom du responsable	
N° tel	
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	

Signature du Président :

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – WALKING FOOT

Vous avez plus de 55 ans et vous adorez le football...
Venez essayer cette pratique qui fait déjà fureur dans les pays anglo-saxons !

Il s'agit littéralement de jouer au « **Foot en marchant** », pour permettre aux plus de 55 ans de continuer à satisfaire leur envie dans une pratique accessible et préventive, en aménageant quelques règles :

- . Obligation de marcher ainsi à contrario on ne peut pas courir (avec ou sans la balle).
- . Absence de contact avec l'adversaire et balle à terre avec une tolérance jusqu'aux hanches.
- . Jeu réduit en 5 contre 5 (4 + 1 gardien).

CLUB :

EQUIPE A	Jour de pratique à déterminer	
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	
EQUIPE B	Jour de pratique à déterminer	
Nom et prénom du responsable	
N° tel
Adresse E-mail (obligatoire)@.....	

Signature du Président :

INFORMATIONS AUX PRESIDENTS ET/OU RESPONSABLES D'EQUIPES

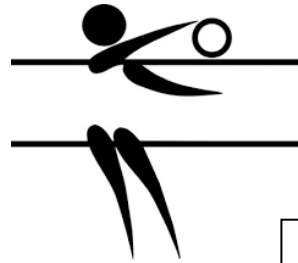
La Licence FSGT est une licence OMNISPORT et permet ainsi à vos adhérents de pratiquer d'autres sports que le foot...

COURSE A PIEDS HORS STADE



Avec près de 50 courses sur l'année

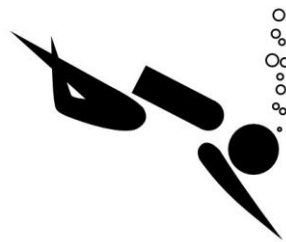
VOLLEY LOISIR



TIR à l'ARC



JUDO



PLONGEE

PETANQUE



...et bien d'autres encore !